

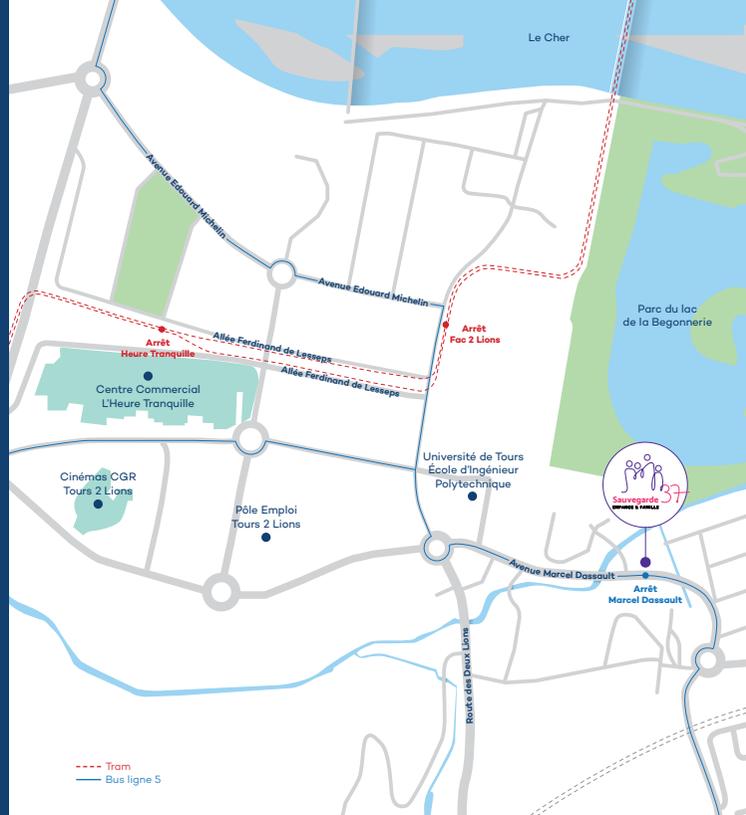
LE PÔLE MILIEU OUVERT

L'intervention éducative à domicile

Les équipes de la Sauvegarde 37 protègent et accompagnent au quotidien, les enfants et les adolescents en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.

Les services du Pôle Milieu Ouvert accompagnent des enfants de 0 à 18 ans et leur famille au titre de la protection de l'enfance.

Les interventions diversifiées menées sur décisions judiciaires visent à protéger l'enfant dans son milieu familial, à soutenir la parentalité et à veiller à la prise en compte des besoins fondamentaux des mineurs.



Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire

4, avenue Marcel Dassault - 37200 Tours

02 47 71 15 95

direction.generale@sauvegarde37.fr

www.sauvegarde37.fr



Sauvegarde 37



© Sauvegarde 37 - Crédit photos: freepik



LE PÔLE MILIEU OUVERT

Service de Réparation Pénale

SRP

MESURE DE RÉPARATION PÉNALE ÉDUCATIVE, RÉTRIBUTIVE ET RESTAURATIVE (REPERR)

RÉPARATION ET/OU ACTIVITÉS AUPRÈS DE LA VICTIME OU LA COLLECTIVITÉ

www.sauvegarde37.fr



SRP

Le Service de Réparation Pénale

Ce service exerce des mesures de Réparation Pénale Éducative, Rétributive et Restaurative (REPERR). Sur décision du juge, la réparation pénale prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale permet, au travers d'activités et/ou de réparation auprès de la victime ou la collectivité, de mettre le jeune à l'épreuve tout en lui faisant prendre conscience de son acte.



Objectifs

Favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit répondant de ses actes et comme acteur social capable d'actes positifs vis-à-vis de la société

Aider à comprendre la portée de son acte et lui permet de prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière

Permettre la prise en compte de la victime et la réparation du préjudice commis

Donner au mineur l'occasion de se réinscrire dans le corps social en mobilisant ses potentialités par l'exécution d'une activité réparatrice, et ainsi retrouver une certaine estime de soi

Restaurer les liens positifs avec la collectivité



Publics

Mineur de 13 à 17 ans révolus au moment des faits, dit « en conflit avec la loi », qu'il soit primo délinquant ou multirécidivant. Pour que la mesure soit opérante, le jeune doit avoir reconnu les faits qui lui sont reprochés.



LA DÉMARCHE DE RÉPARATION PÉNALE

La mesure de Réparation Pénale Éducative, Rétributive et Restaurative (REPERR) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance en danger ainsi que de la prévention de la délinquance. Elle s'inscrit parfaitement dans le principe d'une justice de proximité.

Le Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) présente la mesure de réparation et son exercice comme « La faculté de prononcer à l'égard du mineur une mesure ou une activité d'aide ou de réparation à l'égard de la victime qui y consent, ou dans l'intérêt de la collectivité ».

Les mesures de REPERR, dont la durée est de six mois, sont attribuées sous l'égide et l'autorité du tribunal judiciaire de Tours :

- Le procureur de la République ou son délégué, dans le cadre des alternatives aux poursuites et de la composition pénale,
- Le juge des enfants, le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention, dans le cadre du module de réparation de la mesure éducative judiciaire provisoire,
- Le juge des enfants, le tribunal pour enfants, la cour d'assises des mineurs dans le cadre du module de réparation de la mesure éducative judiciaire.



L'encadrement

L'équipe assurant l'accompagnement de la mesure de réparation pénale est composée de deux professionnels éducateurs spécialisés.



Capacité du service

200 mesures de REPERR sur le département d'Indre et Loire



Le travail partenarial

Aux fins de réaliser sa mission, le SRP retient le principe cardinal du travail en partenariat, pour unir les compétences, mutualiser les moyens et mettre en cohérence les actions dans une logique d'amélioration de la qualité des prestations. Dans ces finalités, les relations partenariales sont permanentes et multiples conjuguant des réponses spécifiques individuelles et collectives.



Contacts

PÔLE MILIEU OUVERT - SRP
6 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours
Bus Ligne 5 (arrêt Marcel Dassault)
Tram (arrêt Tours Deux Lions)
Du lundi au vendredi :
9h - 12h30 et 14h - 18h
Tél : 02 47 71 15 15
Fax : 02 47 71 15 19
polemilieouvert@sauvegarde37.fr

Le service fonctionne toute l'année